

ARCURE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 498.414,20 €
Siège social : 14 rue Scandicci – Tour Essor – 13^{ème} étage – 93500 Pantin
519 060 131 RCS Bobigny

Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2020

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS
(Articles R. 225-81 – R. 225-83 – R. 225-88 du Code de commerce)

Demande à retourner à : Société Générale – via l'enveloppe de réponse prépayée ou à votre intermédiaire responsable de votre compte-titres.

Je soussigné :

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

Propriétaire de _____ action(s) sous la forme :

- nominative,

- au porteur, inscrites en compte chez :

_____ (1)

reconnais avoir reçu les documents afférents à l'Assemblée Générale du **18 juin 2020** et visés à l'article R. 225-81 du code de commerce,

prie la société **ARCURE** de lui faire parvenir, en vue de ladite assemblée, les documents visés à l'article R. 225-83 du code de commerce.

A :

Le :

Signature :

NOTA : Conformément aux dispositions de l'article R 225-88 alinéa 3 du code de commerce, les actionnaires titulaires de titres nominatifs peuvent, par une demande unique, obtenir de la Société l'envoi des documents visés aux articles R. 225-81 et R 225-83 dudit code à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures. Au cas où l'actionnaire désirerait bénéficier de cette faculté, mention devra être portée sur la présente demande.

(1) indication de la banque, de l'établissement financier ou du courtier en ligne, etc. teneur de compte (le demandeur doit justifier de sa qualité d'actionnaire par l'envoi d'une attestation de détention délivrée par l'Intermédiaire habilité).